



Assemblée générale

Distr. limitée
12 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 124 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay et Viet Nam : projet de résolution révisé

Suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »

L'Assemblée générale,

Rappelant la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies¹, et sachant que les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont toutes liées les unes aux autres et que ce n'est que par le renforcement de la coopération internationale et dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé que nous parviendrons à les surmonter, l'Organisation des Nations Unies étant au centre de nos efforts, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies,

¹ Résolution 75/1.



Rappelant également l'engagement que nous avons pris de renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures et la demande que nous avons faite au Secrétaire général de présenter des recommandations visant à faire progresser notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs,

Sachant que le bien-être, la sûreté et la sécurité collectifs de nos nations et de nos peuples sont profondément liés, ce qui exige que nous travaillions d'urgence ensemble, par delà les frontières et dans tous les secteurs, pour faire face aux risques et aux défis mondiaux, trouver des solutions viables et accélérer l'application des cadres convenus, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030² et les objectifs de développement durable ainsi que l'Accord de Paris³,

1. *Se félicite* que le Secrétaire général ait présenté le rapport intitulé « Notre Programme commun »⁴, comme les États Membres le lui avaient demandé dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, un rapport de fond très détaillé devant donner lieu à un examen plus approfondi des États Membres ;

2. *Prie* le Secrétaire général d'informer les États Membres des propositions figurant dans son rapport, d'engager avec eux, ainsi qu'avec toutes les composantes du système des Nations Unies et les autres partenaires concernés, de vastes consultations ouvertes à tous pour y donner suite et accélérer la bonne application, dans les délais prévus, des cadres convenus susmentionnés, de manière globale et intégrée, et d'en rendre compte régulièrement aux États Membres ;

3. *Demande* au Président de l'Assemblée générale d'engager un suivi, dont il assurera la direction d'ensemble, de façon à permettre aux États Membres d'entamer, dans un cadre intergouvernemental inclusif, l'examen des diverses propositions, idées et moyens éventuels de mise en œuvre, ainsi que des mesures pouvant y donner suite, en collaboration avec tous les partenaires concernés grâce à de vastes consultations ouvertes à tous.

² Résolution 70/1.

³ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

⁴ [A/75/982](#).